

## Résumé

Ce rapport est le deuxième d'une série dont l'objectif est d'élever le débat sur la responsabilité du producteur en matière d'emballages, de le porter à un niveau plus élevé et de stimuler une meilleure prise de décision politique. Cette série a pour but d'informer les décideurs politiques en Belgique et en Europe afin qu'ils revoient la REP et la rendent plus efficace d'un point de vue environnemental.

Fost Plus affiche des taux de recyclage élevés, ce qui contribue aux taux de recyclage élevés de la Belgique comparé aux autres États membres. C'est l'une des raisons pour lesquelles Fost Plus est considéré comme un PRO pionnier en Europe. **Dans ce rapport, nous étudions le taux de recyclage des emballages municipaux - plastique, métal et cartons à boisson (PMC).** Nombreux pensent que Fost Plus a résolu le problème du recyclage. Nous analysons les taux de recyclage déclarés et sur les activités de Fost Plus qui ont permis d'atteindre des taux de recyclage élevés en Belgique.

La **Belgique est effectivement en tête des PROs européens par certains aspects de leurs efforts de recyclage.** Des investissements importants ont été réalisés dans l'infrastructure de tri pour soutenir le déploiement du nouveau sac bleu, et les efforts de Fost Plus pour produire un recyclage de haute qualité ont été confirmés par la CIE et d'autres sources. Dans les années à venir, ces efforts iront encore plus loin avec l'investissement dans de nouvelles installations de recyclage en Belgique, pour raccourcir les chaînes d'approvisionnement en emballages, maintenir la haute qualité des matériaux pour maintenir la circularité des matériaux en Belgique.

Toutefois, nous identifions deux problèmes majeurs, à savoir :

- les données communiquées par Fost Plus, en particulier les taux de recyclage, sont trompeuses et surestiment considérablement les performances du système ;
- une plus grande transparence est nécessaire à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement, du tonnage collecté à celui trié, en passant par celui recyclé, y compris les destinations finales.

Sur la base de notre compréhension des données, nous calculons que **le taux réel de recyclage des emballages municipaux est plus proche de 59 % que de 64,8 %.**

### Problèmes liés aux taux de recyclage déclarés

Pour 2021, Fost Plus indique un taux de recyclage de 89,8 % pour tous les emballages. Pour les PMC, ce taux se décompose en 52% pour le plastique, 94% pour l'aluminium, 105% pour les métaux ferreux et 73% pour les cartons. D'après les données du rapport d'activité 2022 de la CIE pour l'année de référence 2021, le taux de recyclage global des PMC était de 64,8 %.

Tous **ces taux de recyclage sont calculés par rapport au tonnage mis sur le marché par les membres de Fost Plus**, et non par rapport au tonnage total des emballages municipaux en Belgique. Cette méthode n'est donc pas conforme à la méthode de calcul de l'UE pour le recyclage, qui exige que tous les emballages soient inclus dans le dénominateur. Elle ne permet pas de comparer ce qui est comparable, puisque le tonnage recyclé inclut les passagers clandestins, producteurs de moins de 300 kg et le tonnage net des importations parallèles.

L'ajustement pour la couverture du marché est effectué par la CIE en collaboration avec Fost Plus avant d'être communiqué à Eurostat et est donc inclus dans les taux de recyclage finaux communiqués. Mais les détails de l'ajustement ne sont pas publiés. Puisque Fost Plus est en position de monopole pour les emballages municipaux et que des ajustements sont effectués pour tenir compte de la couverture du marché, les rapports devraient inclure ces détails. On peut donc conclure que la méthode de calcul utilisée par Fost Plus et la CIE surestime le taux de recyclage réel et induit en erreur les citoyens, les autorités belges, Eurostat et les producteurs.

	Tonnes Packaging POM by Members	Tonnes Recycled (New Method)	Reported Recycling Rate	POM Adjustment for Market Coverage	Total Municipal Packaging POM in Belgium	Actual Municipal Packaging Recycling Rate
Plastic (excl. cartons)	207,061	108,397	52.4%	90%	230,068	47.1%
Ferrous Metal	38,799	40,618	104.7%	94%	41,276	98.4%
Aluminium	32,007	30,014	93.8%	96%	33,341	90.0%
Cartons	15,977	11,298	70.7%	93%	17,180	65.8%
<b>PMC Total</b>	<b>293,844</b>	<b>190,327</b>	<b>64.8%</b>	<b>91%</b>	<b>321,864</b>	<b>59.1%</b>

### Manque de transparence des données

**Une plus grande transparence tout au long de la chaîne de valeur est nécessaire** pour que toutes les parties concernées puissent mieux comprendre les données et les performances du système. Un système similaire à WasteDataFlow au Royaume-Uni doit être mis en place en Belgique afin de mieux contrôler les performances du système. Cela permettrait également de vérifier les résultats rapportés sur les taux de recyclage et permettrait à toutes les parties prenantes de comprendre ce qu'il advient des déchets collectés en Belgique. Le suivi et la transparence sont nécessaires pour vérifier l'impact et les progrès des politiques en matière de déchets d'emballages.

En particulier, ce niveau de détail de l'ensemble de la chaîne de valeur permettrait de comprendre quels matériaux sont perdus à chaque étape du processus. Depuis la mise en œuvre de la nouvelle méthode de calcul en 2020 pour le tonnage recyclé, nous comprenons que Fost Plus mesure les **taux de perte réels** entre le point de mesure, tel que le tonnage sortant d'un centre de tri, et le point de calcul, tel que le tonnage entrant dans le processus de recyclage final. Cette mesure est effectuée pour les flux de déchets belges dans les centres de tri et les installations de recyclage en utilisant des laboratoires et des organismes de contrôle accrédités. La méthode utilisée a été approuvée par Eurostat. Il ne devrait donc pas y avoir d'obstacles à la publication de davantage d'informations.

Toutefois, **les données publiques figurant dans les rapports d'activité ne sont pas suffisantes pour calculer les éléments clés du processus**, tels que les ajustements de la couverture du marché (comme indiqué ci-dessus) et les taux de perte. Pour l'instant, Fost Plus nous assure que les taux de perte sont entièrement et correctement pris en compte, mais il n'existe aucune preuve permettant de vérifier les données. Des taux de perte distincts devraient être rapportés pour chaque fraction triée par Fost Plus, et d'autres flux collectés séparément, comme c'est le cas dans d'autres pays, car chaque matériau a des performances très différentes dans le processus de recyclage.

### Voie à suivre

**Des feuilles de calcul contenant des données à l'appui du rapport d'activité** constitueraient un moyen simple de communiquer les données aux personnes intéressées, sans pour autant submerger le lecteur occasionnel et le grand public qui ne s'intéressent qu'aux données principales. Cette situation n'est pas rare dans les publications qui contiennent beaucoup de données. Toutefois, les chiffres clés doivent également être corrects sur la base de la méthode de calcul de l'UE et ne pas induire en erreur les lecteurs plus occasionnels en surestimant les performances du système.

Il est clair que le système de recyclage des emballages municipaux en Belgique est en avance sur de nombreux autres pays de l'UE. **En tant que PRO pionnier, Fost Plus doit également montrer la voie en matière de transparence des données et mettre en évidence les résultats obtenus grâce au recyclage des PMC pour la transition vers une économie plus circulaire au sein de l'UE.**